

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

Règlement numéro <-2023 imposant une taxe pour des travaux de prolongement des infrastructures d'égout sanitaire et d'eau potable à l'intersection de la rue Dufferin et du boulevard David-Bouchard Nord

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable procédera à l'élargissement du boulevard David-Bouchard Nord (route 139), entre la route 112 et la rue Dufferin et que la Ville de Granby y a inclus des travaux de prolongement des infrastructures municipales d'égout sanitaire et d'eau potable;

ATTENDU l'entente de collaboration conclue en avril 2023 avec le ministère des Transports afin de réaliser les travaux d'infrastructures municipales;

ATTENDU QUE le prolongement de ces infrastructures bénéficie à trois (3) propriétés riveraines situées sur la rue Dufferin;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 21 août 2023;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé le 21 août 2023, le tout conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

LE < 2023, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Il est par le présent règlement décrété des travaux de prolongement des infrastructures d'égout sanitaire et d'eau potable à l'intersection de l'intersection de la rue Dufferin et du boulevard David-Bouchard Nord, ceux-ci s'effectueront pour l'eau potable, sur le chaînage 4+028 à 18+160 et pour l'égout sanitaire du chaînage 18+076 à 18+160, le tout, tel qu'il apparaît au document intitulé « Feuillet 25 des plans du ministère des Transports et de la Mobilité durable préparé par Amandine Peillet, ingénieure, le 24 novembre 2022, portant le numéro CH 9012 154-19-0387 » joint au présent règlement comme annexe « A ».
3. Il est par le présent règlement imposé pour acquitter une partie des travaux, la somme de 9 211,73\$ par voie d'une taxe spéciale en raison de son étendue en front sur l'immeuble situé au 557, rue Dufferin, identifié comme bassin constituant une unité composée du lot numéro 6 508 933 du cadastre du Québec, tel que décrit au document intitulé « Bassin de taxation selon frontage » joint au présent règlement comme annexe « B » et tel qu'illustré au « Croquis – Frontage bassin de taxation » joint au présent règlement comme annexe « C ».
4. Il est par le présent règlement imposé pour acquitter une partie des travaux, la somme de 48 036,43\$ par voie d'une taxe spéciale en raison de son étendue en front sur l'immeuble situé au 567, rue Dufferin, identifié comme bassin constituant une unité composée du lot numéro 1 651 124 du cadastre du Québec, tel que décrit au document intitulé « Bassin de taxation selon frontage » joint au présent règlement comme annexe « B » et tel qu'illustré au « Croquis – Frontage bassin de taxation » joint au présent règlement comme annexe « C ».

5. Il est par le présent règlement imposé pour acquitter une partie des travaux, la somme de 35 521,37\$ par voie d'une taxe spéciale en raison de son étendue en front sur l'immeuble situé au 564, rue Dufferin, identifié comme bassin constituant une unité composée du lot numéro 1 650 232 du cadastre du Québec, tel que décrit au document intitulé « Bassin de taxation selon frontage » joint au présent règlement comme annexe « B » et tel qu'illustré au « Croquis – Frontage bassin de taxation » joint au présent règlement comme annexe « C ».
6. Le propriétaire doit acquitter cette somme en un seul versement au plus tard 30 jours après l'envoi du compte à cet effet, à défaut, ce montant portera intérêt au taux en vigueur de la municipalité à compter du 31^e jour.
7. Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Julie Bourdon, présidente de la séance

M^e Joannie Meunier, greffière adjointe

Granby, ce

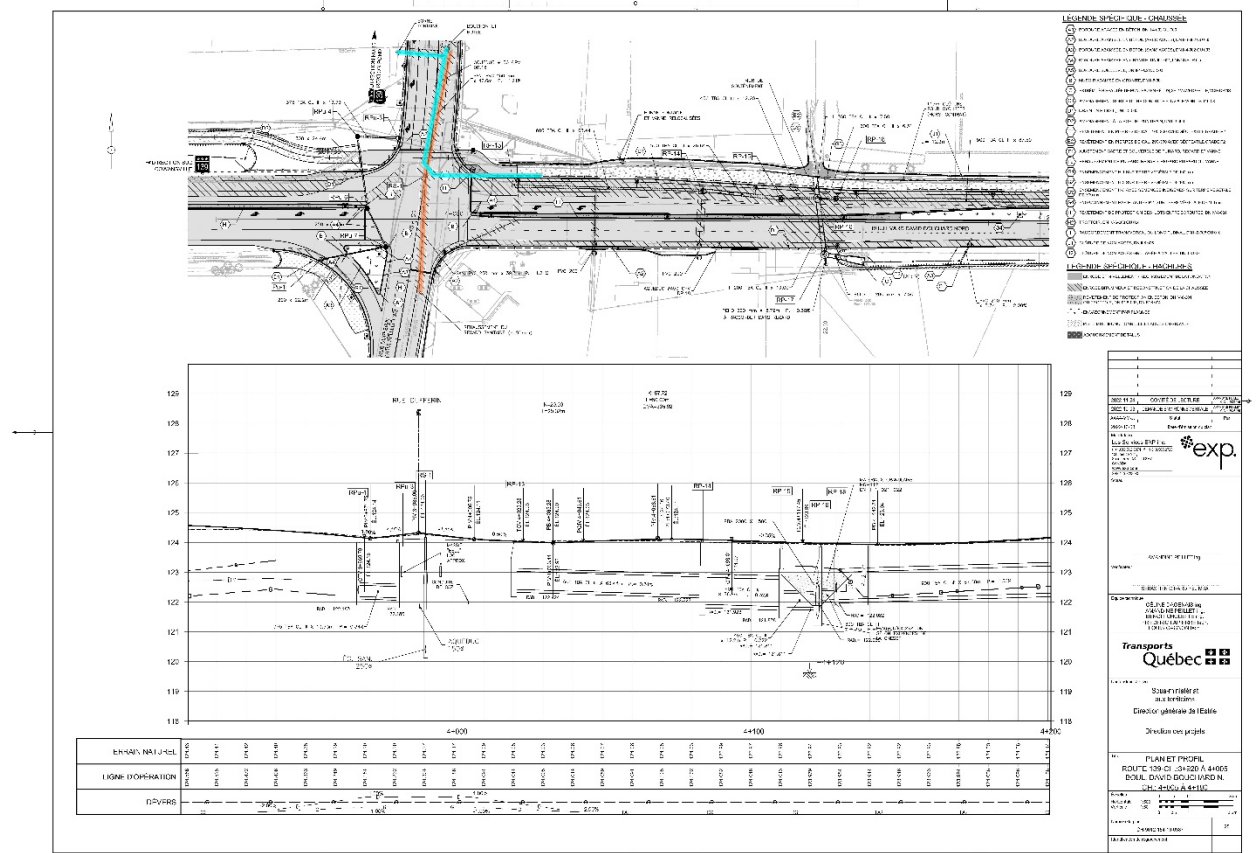
Julie Bourdon, mairesse

M^e Joannie Meunier, greffière adjointe

ANNEXE « A »

Règlement numéro <-2023 imposant une taxe pour des travaux de prolongement des infrastructures d'égout sanitaire et d'eau potable à l'intersection de la rue Dufferin et du boulevard David-Bouchard Nord

Feuillet 25 des plans du ministère des Transports et de la Mobilité durable préparé par Amandine Peillet, ingénieure, le 24 novembre 2022, portant le numéro CH 9012 154-19-0387



Julie Bourdon, présidente de la séance

M^e Joannie Meunier, greffière adjointe

Granby, ce

Julie Bourdon, mairesse

M^e Joannie Meunier, greffière adjointe


ANNEXE B
 Bassin de taxation selon frontage
 Prolongement des services rue Dufferin - Travaux de réaménagement de la route 139

Emprise	Ville de Granby			29.82	29.82				0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	34 218.78 \$
				SAN.	0.00							19 602.78 \$
				AQ.	0.00	29.82						19 602.78 \$
						17.25	14 816.00 \$					14 816.00 \$
Emprise	Ville de Granby			43.01	43.01				0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	28 179.00 \$
				SAN.	0.00							28 179.00 \$
				AQ.	0.00	43.01						28 179.00 \$
						0.00						

		Eau potable		Sanitaire			
Coûts totaux des travaux avant taxes et frais incidents			100 800.00 \$		79 200.00 \$		180 000.00 \$
Imprévus	Honoraires professionnels	Taxes nettes	total taxes, HP et imprévus				61 118.82 \$
9.31%	18.28%	4.9875%	34 228.43 \$	35.85%	28 892.19 \$		
			Coûts totaux des travaux (incluant taxes et frais incidents)				241 118.82 \$
			Coût des travaux de surdimensionnement				0.00 \$
			Coût total des travaux moins le surdimensionnement				241 118.82 \$
			Mètres de frontage totaux:				
			mètres	136.36	181.93		
			Coûts unitaires moyen sans surdimensionnement (\$/m lin.)	847.33 \$	855.17 \$		
						Plafonnement	3 000.00 \$
						Total imposable aux riverains :	82 769.54 \$
						Part Ville Granby (Payable au règlement d'emprunt 1227-2023) :	148 349.07 \$
						Total :	241 118.82 \$

* Les mètres d'exemption sont assumés par la Ville.

Date: 2023-07-27
 Par: Julie-Michelle Fortin, ing.
 ingénieure de projet


 Julie-Michelle Fortin
 2023-07-27

Julie Bourdon, présidente de la séance

Granby, ce

Julie Bourdon, mairesse

M^e Joannie Meunier, greffière adjointe

M^e Joannie Meunier, greffière adjointe

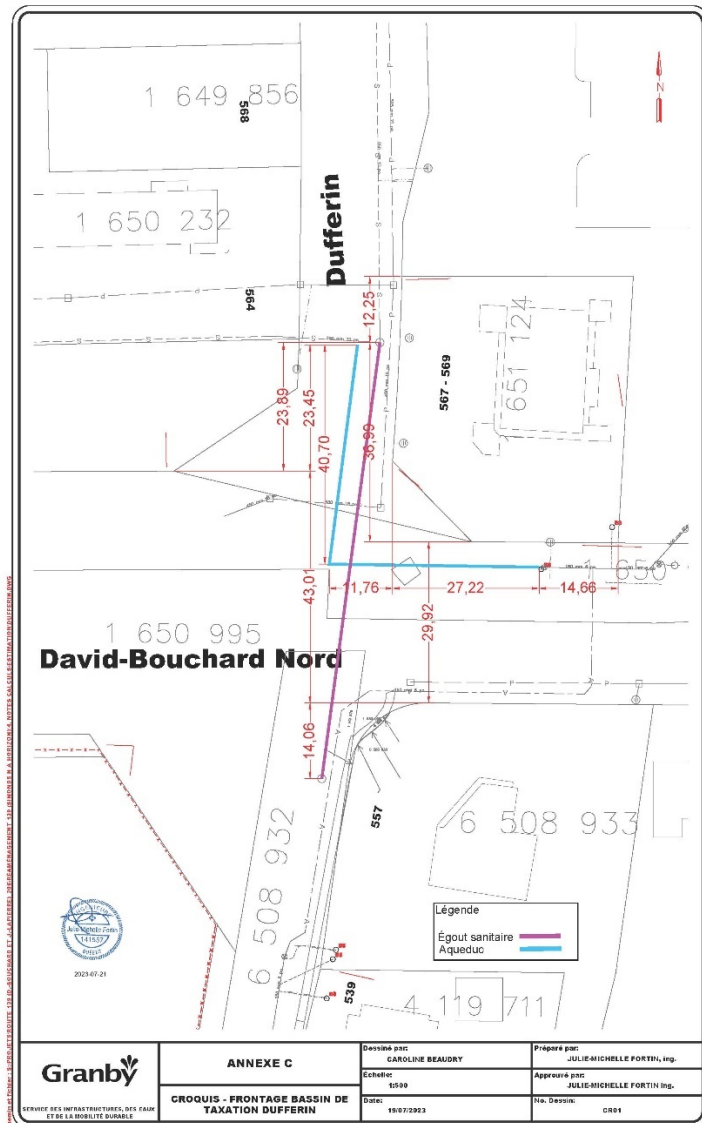
PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

ANNEXE « C »

Règlement numéro <-2023 imposant une taxe pour des travaux de prolongement des infrastructures d'égout sanitaire et d'eau potable à l'intersection de la rue Dufferin et du boulevard David-Bouchard Nord

Croquis – Frontage bassin de taxation – Rue Dufferin



Julie Bourdon, présidente de la séance

M^e Joannie Meunier, greffière adjointe

Granby, ce

Julie Bourdon, mairesse

M^e Joannie Meunier, greffière adjointe